

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 octobre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, en vue de son incorporation au domaine public, d'une parcelle de terrain située rue Robert Reynier à Saint Fons et appartenant à la Commune.

Cette parcelle, qui avait été transférée par arrêté préfectoral à ladite commune dans le cadre de l'opération "Banlieues 89", est cadastrée sous le numéro 373 de la section AE. Elle couvre une superficie de 2 043 mètres carrés et constitue le sol de l'assiette de la voie privée dénommée rue Robert Reynier.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, la commune de Saint Fons céderait la parcelle en cause à titre gratuit ;

**B - Propose** d'approuver ce document et de l'autoriser à le signer ainsi que, le moment venu, l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que, le moment venu, l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,